

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 931
N/REF : 3/08/2025 0H02 C:004520 I:07943
V/REF : Contrat N°000931 du 01/07/1991

SDC '10/12 Rue des Teinturiers'
C/O ORALIA ROSIER-MODICA
9 RUE JULIETTE RECAMIER
69424 LYON CEDEX 06

IMMEUBLE : LE 10/12 TEINTURIERS
10-12 RUE DES TEINTURIERS
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RESEAUX EXTERIEURS

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mr J. PIRON

ENTRETIEN DES RESEAUX EXTERIEURS

L.T.C. procedera aux operations suivantes :

- Une fois l'an, curage de 5 tabourets - 20m de reseaux
eaux usees - eaux vannes - eaux pluviales - 3 grilles
eaux pluviales.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/08/2025

Prix de base du contrat : 329,78

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	ENTRETIEN DES RESEAUX EXTERIEURS	1/AN	452,45	452,45

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

TOTAL H.T.	452,45
T.V.A. a 10,00%	45,24
TOTAL T.T.C.En EURO	497,69

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 15 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.